19 avril 2010

A Monsieur le Professeur P. Brunel

Monsieur et cher Collègue,

Madame Troubetzkoy, directrice de notre UFR ,m'a informée ce 15 avril que vous lui avez dit avoir reçu une lettre, prétendument sous ma signature, vous accusant d'antisémitisme.

Je ne dispose pas d'une copie de cette lettre, ce qui me prive de toute possibilité de porter plainte pour cette usurpation d'identité. Mais, sur la base de ce témoignage verbal de Madame Troubetzkoy, je juge indispensable de vous confirmer par écrit que je ne suis pas l'auteur de cette lettre et que ma signature a été utilisée illégalement. Comme vous le savez, ce n'est pas la première fois qu'on a eu recours à des signatures usurpées pour adresser des faux à l'administration de la Sorbonne .

Je vous prie d'agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de mes sentiments très distingués,

Nora Buhks

N. Buhks

P.S. Je me permets de vous signaler que sur le site russe http://www.sem40.ru/culture/books/23773/ est paru en langue russe (dans un style assez douteux) un article intitulé « 6.000.000 de victimes de l'Holocauste, la Sorbonne et Anatoly Livry », sous la signature d'une certaine « Florence Krolak, docteur ès lettres, Sorbonne ». C'est un tissu d'insanités, et qui met en cause la Sorbonne.

P.P.-S. Copies à Monsieur le Président Georges Molinié

et à Madame le Professeur Laure Troubetzkoy

TA-Paris 1505871 - reçu le 11 mai 2016 à 17:26

A Monsieur le Professeur P. Brunel

Le 20 mai 2010

Monsieur et cher Collègue,

Je vous remercie de m'avoir transmis le courriel vous accusant, ainsi que Madame le Prof. Millet- Gérard. Il s'agit, comme vous l'avez aussitôt compris, d'une usurpation d'identité dont je suis une nouvelle fois victime et dont tout montre qu'elle provient de la même source. J'entreprends auprès du commissariat les démarches pour porter plainte cette fois encore.

Je comprends parfaitement les raisons qui vous font renoncer à votre médiation. En général la médiation ne me paraît pas être la procédure adéquate en la circonstance : elle vise à apaiser des conflits, alors que je n'ai eu aucun conflit avec M. Livry. Doctorant, il ne m'a jamais présenté le moindre travail, pas même une ligne d'esquisse de plan de recherche. Sur un autre plan, je lui ai visiblement déplu en lui reprochant le pamphlet qu'il avait écrit - et édité - contre notre UFR et la Sorbonne, mais cela ne peut s'appeler un conflit. Depuis huit ans je suis victime d'agressions pures et simples (injures, diffamation, calomnies, usurpations d'identité etc). Comme pour toute victime, mon cas relève de la justice. La voie pénale m'ayant été refusée par le procureur, reste la voie civile, dont la longueur, la complexité, le coût et l'issue incertaine font qu'elle dépasse mes possibilités physiques, morales et financières. Je place donc mes espoirs dans l'action initiée par la Sorbonne.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de ma considération très distinguée,

N. Buhks

Nora Buhks

- Double à M. le Président G. Molinié ;
- P. J. : Copie de ma lettre au Président Molinié ;
  - Copie de ma lettre à Mme le Prof. Millet-Gérard.

TA-Paris 1505871 - reçu le 11 mai 2016 à 17:26

Paris, le 7 juin 2010

À Madame le Professeur Nora Buhks
Université de Paris-Sorbonne.

Madame et chère collègue,

Je vous remercie vivement d'avoir bien voulu démentir l'ignoble message électronique qui m'était parvenu sous votre nom le 13 avril dernier. À vrai dire, je n'avais aucun doute sur la réelle provenance de ce message, dont le véritable auteur nous est malheureusement trop connu.

Je vous suis aussi reconnaissante de l'historique des faits que vous me présentez. Je vais à mon tour (sachant que mon nom a également été utilisé à de fins calomniatrices auprès des collègues de slavistique) vous résumer ceux me concernant.

C'est en 2005 que M. Livry s'est présenté à moi, me demandant de l'inscrire en doctorat de littérature comparée sur le sujet suivant : « Nobokov et les auteurs antiques ». Naturellement, il n'a soufflé mot de sa précédente inscription sur un sujet très semblable et sous votre direction. Ce qui m'étonne beaucoup est qu'une telle inscription ait pu franchir le cap des diverses commissions ayant en principe pour fonction de faire barrage aux inscriptions suspectes.
Je l'ai ensuite assez peu vu . Il assistait irrégulièrement à mon séminaire, se montrait alors, je dois le dire, tout à fait correct, mais ne m'a, en plus de trois ans, présenté qu'une quinzaine de pages d'ailleurs peu satisfaisantes et qu'aucune bibliograpie n'accompagnait ; en revanche, il m'a demandé de préfacer un recueil de poèmes bilingues, ce que j'ai refusé de faire. Il a également cherché à m'utiliser comme caution, sans toujours avoir mon assentiment, pour placer certains de ses articles dans des revues universitaires (allant jusqu'à proposer à une revue un article déjà publié dans une autre…)

C'est lors d'un séjour en Russie à l'automne 2007 que j'ai été avertie, par des personnes liées à l'Institut littéraire de Moscou, de la bizarrerie du personnage et de l'existence de propos scandaleux le concernant circulant sur Internet, ce que j'ai pu vérifier avec effroi à mon retour. Je l'ai alors convoqué et lui ai demandé des explications. C'est à ce moment qu'il a commencé à se dire persécuté par certains slavisants de la Sorbonne, dont vous-même, ce qui m'est immédiatement apparu comme aberrant. Hélas j'ai dû attendre son entrée en cinquième année, en septembre dernier (il n'avait toujours rien fait) pour pouvoir suspendre la réinscription qui auparavant était automatique.
J'ai compris qu'entre temps il avait monté tout un scénario mensonger, constamment repris dans ses interventions électroniques, disant que j'aurais rapporté, pour les dénoncer, des propos de madame Coldefy (que je ne connaissais pas) l'accusant d'antisémitisme.

Bref, depuis que j'ai suspendu l'inscription, il s'est livré à un chantage visant à obtenir un poste quelconque à la Sorbonne, pour s'en prévaloir dans son activité d'écrivain dont il fait si grand

TA-Paris 1505871 - reçu le 11 mai 2016 à 17:26

cas. Excédés, Monsieur Pierre Brunel et moi avons porté plainte à la police et remis l'affaire entre les mains du service juridique de la Sorbonne.

Je partage tout à fait votre analyse sur l'absence de fondement objectif de ce qu'il veut lancer comme une « affaire » à scandale mais qui ne repose que sur sa propre exploitation malhonnête et délirante du réseau informatique. Le cas est manifestement pathologique, et il convient certes que notre Université prenne dans ces conditions toutes les mesures nécessaires pour faire cesser cette entreprise de calomnie systématique dont un nombre toujours croissant d'entre nous est désormais victime, de manière absolument inacceptable.

Je crois indispensable que nos deux UFR unissent leurs efforts en ce sens. Ce n'est qu'en faisant fermement bloc contre un manipulateur qui nous utilise les uns contre les autres que nous arriverons à le démasquer publiquement.

Je vous prie de croire, Madame et chère collègue, en l'expression de mes salutations distinguées.

Dominique Millet-Gérard
Professeur de littérature française

Copie à M. le Président Molinié ; M. Pierre Brunel ; Madame L. Troubetzkoy ; M. Didier Alexandre.

TA-Paris 1505871 - reçu le 11 mai 2016 à 17:26